

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 1/2

Séance du 28 Septembre 2021

CO 302 DE

Étaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, FORET Clément, REGALDI Sylvie, (Vices-Présidents), VIONNET André, RENAUD Jean Marie, LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, LANIESSE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, JACQUES Lucie, ROMANET Claude, TRONCHET Guy, VINCENT Jérôme, MONTEVECCHIO Patrick, BERNARD René, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, RIGOULET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .71

Votants : ..81

Pouvoirs transmis à des Conseillers : PETIGNY Loïc à BUGADA Cathy, HENARD Stéphane à MOREL Denis, DECOTE Yves à VIONNET André, BRENIAUX Denis à BERTHOD BLANC Aurélien, CETRE Jean François à BRUNEL Bernard, GAGNEUR Raphaël à MAIRE Serge, GIRARD Colette à TOURNEUR Eric, MORBOIS Christelle à BONNET Dominique, LAMBERT Véronique à GAILLARD Jean François, BAH L Catherine à SEIGLE FERRAND Antoine,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : LAUBIER Bernard à JACQUES Lucie, CHOULOT Alain à VINCENT Jérôme,

Étaient Excusés : GAVAT William, PAQUIEZ Valérie, FEVRE Michel, BENETRUY Sylvain, BAUPOIL Jean Luc, PASTEUR Cyrille, WESTERVELD Dinand

Étaient absents : VIENNET Rémy, CARDOT Audrey, CASTELLA Damien, BUYS Nelly, JACQUES Sébastien, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikael

Secrétaire de séance : Guy Tronchet

Convocation faite le : 21 Septembre 2021

**Objet : Annulation de la délibération CO 283 DE portant sur convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune de Poligny et la demande de subvention portant sur travaux d'accessibilité sis 49 Grande Rue**

Dans le cadre de la mise en accessibilité de l'école de musique, la CCAPS avait approuvée une convention de maîtrise d'ouvrage spécifique, précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage prévue pour cette opération entre la commune de Poligny et la CCAPS.

Suite à la visite de la conservation régionale des MH et de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine le 16 juillet 2021, un avis réservé a été présenté tant pour l'implantation d'un ascenseur et d'un escalier de secours en raison du caractère invasif qu'il induirait sur les façades et du fait de son implantation qui porte atteinte aux qualités architecturales.

L'avis réservé invite à retirer la délibération CO 283 DE portant sur convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune de Poligny et demande de subvention portant sur travaux d'accessibilité.

Il convient le cas échéant de repenser la rénovation de l'école de musique intercommunale sans impact sur les façades et la qualité architecturale du bâtiment.

**Objet : Annulation de la délibération CO 283 DE portant sur convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune de Poligny et la demande de subvention portant sur travaux d'accessibilité sis 49 Grande Rue**

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / Annule le projet d'ascenseur, retirant la délibération CO 283 DE portant sur convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune de Poligny et demande de subvention portant sur travaux d'accessibilité, de présenter un nouveau projet de rénovation de l'école de musique avec un engagement des crédits régionaux notamment.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Président

Dominique BONNET

